



L'an deux mille vingt-deux, le dix février à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Porz Ruz, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC, maire

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT Marie-Claire PARCHEMINAL, Erwan NORMAND, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC Maria des Lourdes DA SILVA, Catherine LAURENT, Stephane NEAR, Aurélie BONTHONNEAU, Pierre Yves CROGUENNEC, Pascale DERRIEN, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Yves KERVEVAN,

Absents : Emmanuel BECQUET (procuration E Normand) Claire LAFOSSE (procuration A Bonthonneau, Nolwenn MALENGREAU (procuration PY Croguennec), Simon BUISSON (Procuration T Breton), Dominique TREVIEN

(Secrétaire de séance Jacqueline BOURBIGOT)

Projet de carte scolaire

La carte scolaire en préparation pour la rentrée 2022 prévoit la fermeture de la 3^{ème} classe monolingue à la maternelle Robert Desnos, ce qui est difficilement entendable pour des élus.

A l'annonce de cette décision, un courrier a été immédiatement adressé à Mme Guylaine ESNAULT, Directrice Académique en sollicitant le maintien du poste.

La municipalité s'est aussi associée aux actions menées par les parents d'élèves et soutien leur lutte pour le maintien de ce 3^{ème} poste monolingue.

Le conseil municipal entend lui aussi s'opposer à la fermeture du 3^{ème} poste monolingue à la maternelle publique. Notamment parce que les derniers effectifs transmis indiquent la présence à la rentrée prochaine de 67 enfants.

Ce projet, difficilement entendable, viendrait clairement nuire à la qualité des apprentissages de tous les élèves. Faut-il rappeler que le contexte sanitaire a déjà suffisamment mis en tension les équipes et, malgré les efforts quotidiens de celles-ci, impacté largement les enfants.

L'école de Pleyber-Christ compte plusieurs enfants porteurs de handicap bénéficiant de notifications MDPH. Et la collectivité a fait le choix de leur affecter une AVS sur le temps périscolaire, pour leur bien-être et pour s'inscrire dans la politique de l'école inclusive. Votre décision de fermeture d'un poste viendrait mettre à mal cette volonté et serait selon nous absolument contraire au principe de l'école inclusive.

Nous avons été identifiés, dans le cadre du dispositif « territoire numérique éducatif » qui a, si nous avons bien compris, pour but « d'améliorer l'efficacité du système scolaire et de réduire les inégalités scolaires », notamment en milieu rural. Nous répondions alors, visiblement, aux critères d'éloignement et donc d'isolement, mais aussi d'indices de position sociale... Qu'en est-il aujourd'hui ? Nous sommes effectivement basés sur un bassin de vie fortement impacté par les pertes d'emploi. Les indicateurs sociaux sont réellement préoccupants. La commune de Pleyber-Christ n'est-elle plus isolée ? Son indice de position sociale est-il meilleur ? N'y-a-t-il plus d'inégalités scolaires ? Nous sommes convaincus que les outils numériques ne pourront jamais pallier la fermeture d'un poste d'enseignant. Rien ne remplacera la présence et la compétence humaines, encore moins pour des élèves de maternelle.

Plus globalement, les élus s'interrogent sur la cohérence d'ensemble des politiques de l'Etat. Notre commune a été labellisée « Petite ville de demain » en décembre 2020. A ce titre, l'Etat, via Mme la Sous-Préfète, via le Préfet du département, ou encore l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires, nous a, à de nombreuses reprises, promis un soutien dans notre projet de revitalisation, de construction de projets d'avenir, pour notre commune. Logement, cohésion sociale, projets éducatifs, équipements publics, mobilités : nous mettons tout en œuvre pour inscrire notre commune dans des dynamiques et ces projets, et bâtir son avenir. Pourtant, depuis cette labellisation, nous nous

sommes vu annoncer une fermeture de classe en janvier 2021, et une autre cette année ! Force est de constater que la contradiction est ici totale.

Pour ces différentes raisons, le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au projet de carte scolaire et sollicite le maintien de la 3^{ème} classe monolingue à la maternelle R Desnos

Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement de deux ensembles fonciers, (friche commerciale et ilot Caudron)

La commune de Pleyber-Christ a engagé en 2018 une étude de revitalisation du centre-bourg menée par le groupement TLPA, Onésime et SEM Breizh, ayant conduit à la formalisation d'un plan guide et de fiches actions à mettre en œuvre pour la période 2019-2030. Cette étude a intégré un volet concertation, prenant la forme d'une balade publique, d'ateliers de co-conception, d'entretiens individuels, d'un atelier avec les enfants et d'une restitution sous la forme d'une exposition des conclusions de l'étude et d'une réunion publique.

L'étude de revitalisation intégrait des propositions sur certains secteurs à enjeux dont la place de l'église, la rue de la République, la venelle du couvent, le bâtiment de l'ancienne congrégation des sœurs et sa salle paroissiale, le bâtiment de l'ancien patronage et le site de la friche commerciale (un des objets de la présente mission).

La nouvelle municipalité élue en 2020 a réinterrogé les conclusions de l'étude de revitalisation et opte aujourd'hui pour le réaménagement du site de la friche commerciale en un nouveau quartier mixte à vocation principale résidentielle. Elle a sollicité l'EPF Bretagne en avril 2021 pour procéder aux acquisitions foncières et être accompagnée dans la définition des conditions d'aménagement du site à travers une nouvelle étude pré-opérationnelle, complémentaire, comprenant une dimension participative. Le secteur de la rue Georges Brassens constitue une opportunité de projet plus récente (automne 2021), dans le contexte d'une succession qui vient d'être réglée.

Du fait de leur proximité géographique et de la négociation foncière à envisager à court terme sur ces deux secteurs, il est apparu pertinent de lier la réflexion de projet sur ces deux secteurs dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle. Les futurs projets doivent en effet être mis en perspectives l'un et l'autre en ce qui concerne la programmation (notamment l'offre de nouveaux logements) et le phasage opérationnel, en tenant compte d'une nécessaire complémentarité, et l'absence de concurrence entre opérations. En fonction des conclusions de l'étude, il pourrait être envisagé de lier les deux projets dans une même procédure opérationnelle, pour la mise en œuvre des projets.

La commune de Pleyber-Christ et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne prévoient de conclure une convention opérationnelle d'action foncière concernant le secteur de la friche commerciale en vue de sa maîtrise foncière par l'EPF Bretagne, pour le compte de la commune. Une seconde convention opérationnelle relative à la maîtrise foncière du secteur de la rue des Georges Brassens pourrait être envisagée dans un second temps.

Du fait de cette sollicitation, des engagements sont impératifs pour une acquisition du foncier porté par l'EPFB :

50% minimum de la surface de plancher développée en logement ;

Densité minimale de 20 log/ha en sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface de plancher en commerce, services, équipement équivaut à 1 logement

Dans la partie du programme consacrée au logement : 20% minimum de logements locatifs sociaux (PLUS-PLAI).

En application de ces critères, la programmation théorique minimum s'élèverait, par exemple sur le foncier de la friche de l'ancien Super U, à l'échelle des parcelles à acquérir par l'EPF, à 16 logements minimum dont 4 logements locatifs sociaux (PLUS-PLAI) minimum.

L'étude pré opérationnelle comporte les phases suivantes :

Phase 1 : Diagnostic multithématique des sites de projet en tirant partie des études et données déjà existantes que le prestataire s'appropriera et complètera sur les points non ou insuffisamment traités. Cette étape permettra l'élaboration d'une préprogrammation qui sera ensuite approfondie lors de la phase suivante.

Phase 2 : Conception de scénarios d'aménagement à l'échelle du site.

Le prestataire devra être en mesure de formuler des propositions contrastées en fonction de la configuration et des éléments de programme afin de permettre à la collectivité d'opérer des choix.

Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu et étude pré-opérationnelle comprenant :

Proposition d'aménagement (programme, parti d'aménagement paysager, urbain, architectural) ;

Vérification technique et règlementaire de la compatibilité du projet (il s'agira sur le volet règlementaire de proposer les conditions de transcription du choix d'aménagement retenu dans le document d'urbanisme);

Analyse économique et financière ;

Phasage et calendrier de mise en œuvre.

Les résultats de l'étude pré-opérationnelle devront permettre à la collectivité de disposer des éléments nécessaires pour amorcer la mise en œuvre opérationnelle du projet seule ou en concertation avec un ou plusieurs opérateurs.

La commune souhaite que cette démarche de projet soit conduite dans une logique de concertation avec les élus et la population communale (habitants et usagers du bourg, commerçants, associations, école...). Les modalités de la concertation viseront l'objectif d'une co-élaboration du projet avec un panel d'habitants/usagers.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mr Le maire à lancer cette étude pré opérationnelle d'aménagement de deux unités foncières en centre bourg, friche commerciale et ilot Caudron

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Approuve l'étude proposée
- Autorise le Maire à consulter
- Autorise le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être mobilisées pour ce projet Banque des Territoires dans le cadre du programme PVD (subvention attendue à hauteur de 50 %, Etablissement Public Foncier de Bretagne (Subvention attendue à hauteur de 30 %)
- Autorise le Maire à signer tous les actes afférents

Convention financière cheffe de projet Petites Villes de Demain

Morlaix communauté ainsi que les communes de Pleyber-Christ et de Plouigneau ont signé conjointement la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 20 mai 2021.

Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Il constitue un outil de la relance au service des territoires et doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

La convention d'adhésion prévoyait que les moyens humains nécessaires à la conduite du programme seraient portés par Morlaix Communauté. C'est dans ce cadre qu'une Cheffe de projet, dédiée à ce programme, a pris ses fonctions le 13 octobre 2021 sur un 28h/semaine et réparti son temps de travail à égalité entre les deux communes (50 % sur Plouigneau, 50 % sur Pleyber-Christ).

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le poste de chef de projet est co-finançable par la Banque des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, à hauteur de 75 % du coût annuel du poste (dépenses éligibles : salaire brut chargé), plafonné à 45 000 € en l'absence

d'OPAH-RU. Ce co-financement sera demandé annuellement par Morlaix Communauté, sur toute la durée du programme (2020-2026).

Le reste à charge du coût du poste, subventions déduites, sera réparti à part égale, entre les communes de Pleyber-Christ et de Plouigneau, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 12 avril 2021.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mr Le maire signer la convention de co-financement du poste de cheffe de projet au profit de Morlaix communauté

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve le principe de financement du poste de Cheffe de projet Petite Ville de Demain

Autorise le Maire à signer la convention relative au financement du poste de cheffe de projet Petite Ville de demain au profit de Morlaix Communauté

Acquisition de terrain Penvern

La collectivité, soucieuse de proposer des terrains en accession à la propriété propose d'urbaniser un terrain qu'elle possède au village de Penvern. L'idée étant toujours de densifier les zones urbanisables dans une démarche BIMBY.

Il rappelle que ce village est notamment desservi par l'assainissement collectif

Afin de proposer à l'urbanisation une surface supérieure et plus cohérente, contact a été pris avec un riverain Mr Louis Laurent qui possède un terrain contigu de 140 m² et dont il est prêt à se séparer.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à acquérir ce terrain au prix de 10 € le m² net vendeur. Frais d'acquisition à la charge de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE

Autorise le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée YM 15 d'une superficie de 140 m² et appartenant à Monsieur Louis LAURENT au prix de 10 e le m²

Autorise le Maire à signer les actes afférents

Subvention Région « mobilités »,

La commune de Pleyber-christ a sollicité le soutien financier de la Région Bretagne dans le cadre de son dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2021 « Mobilités douces et sécurisation

La fiche projet adressée reprenait les projets de sécurisation des voies à porter sur le mandat

- Créations de pistes cyclables pour la sécurisation des déplacements
- Ecoles rue Pasteur,
- Résidence du Brug et ALSH au bourg,
- Rue de Keravel,
- Rondpoint de Jean Coulon, zone de la Justice

Ces projets ont été retenus et seraient susceptibles de bénéficier d'une aide de la Région Bretagne à hauteur de 14 581 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier auprès de la région Bretagne au titre du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE

Autorise le Maire à procéder à solliciter la Région Bretagne au titre du dispositif (Bien Vivre partout en Bretagne) Mobilités douces et sécurisation

Appel à projet « pistes cyclables »

La commune de Pleyber Christ s'est fixée pour objectif d'améliorer les déplacements doux, dont les déplacements cyclables sur son territoire.

En effet, largement structuré autour de la RD785, le bourg est traversé chaque jour par des milliers de véhicules. Entre 7000 et 8000 véhicules/jour circulent sur la RD dont plus de 2000 poids lourds. Dès lors, apaiser la circulation automobile et sécuriser les déplacements doux (piétons, vélos) constituent des enjeux majeurs pour améliorer la vie dans le centre bourg.

Une première étude de revitalisation du centre bourg en 2018 a conduit à mettre en évidence le besoin d'aménager un réseau viaire piéton et cyclable, séparé de la RD, permettant le déplacement des piétons et cyclistes dans leur quotidien.

Une deuxième étude menée en 2021 par Finistère Ingénierie Aménagement a permis de mettre en place un schéma vélo dont la priorité est de créer des pistes cyclables sécurisées vers les équipements (dont notamment l'école primaire, le complexe sportif et l'EHPAD), en limitant au maximum les traversées de la RD 785.

Les trois itinéraires identifiés comme prioritaires sont en cours d'études avec Oxia pour permettre la création de pistes cyclables sécurisées, à savoir :

- La rue de Keravel, qui permettra de relier le quartier des Fontaines (en cours d'étude de renouvellement urbain) et le plateau sportif
- La rue François Coat et la rue de Saint Thégonnec permettant de relier le quartier de Coat ar Brug (comprenant des zones d'habitation, l'EHPAD et le centre aéré notamment) à l'école et au quartier Guével.
- la rue de la république

Dans le cadre du plan France Relance Vélo, un appel à projet est lancé par la DREAL Bretagne. Son objectif est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien, mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur.

Deux catégories de projets sont éligibles :

- Les projets de type « discontinuité » ouvrages d'art et points noirs de sécurité routière.
- Les projets de type « itinéraire sécurisé ».

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à :

- répondre à cet appel à projet en déposant un dossier de candidature
- solliciter l'aide financière à hauteur de 40 % Ht de l'assiette éligible

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Autorise le Maire à procéder à répondre à cet appel à projet porté par le Pla France Relance Vélo, aménagement de piste cyclables à vélo

Charte chromatique, modalités de soutien à l'opération façades

La commune de Pleyber Christ a sollicité l'atelier Chroma afin de réaliser une charte chromatique. Ce travail sur les couleurs et ambiances du bâti en cœur de bourg a été rendu et propose afin de restituer l'ambiance du bâti chaleureux et harmonieux, un nuancier de couleurs, validé par l'architecte des bâtiments de France.

Pour aller plus loin dans ce projet, il est proposé au conseil municipal d'inciter les habitants à souscrire à cette charte graphique. Deux dispositifs sont proposés

- Une **assistance technique gratuite** aux propriétaires, lors de l'élaboration et du suivi du projet de réfection des façades d'un immeuble, grâce à l'intervention d'un architecte conseil.
- Une aide financière incitative aux propriétaires pour la réalisation de travaux de ravalement d'immeubles inclus dans les secteurs délimités. Cette assistance prendrait la forme d'une subvention de 50% du montant H.T des travaux de réfection de façade sur l'ensemble du périmètre. Plafond de subvention par projet : 1000 euros HT

Une somme de 10 000 € sera affectée à ce projet au budget 2022, susceptible de renouvellement les années suivantes, sur décision du Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE

Approuve le projet d'aide à l'amélioration des façades tel que présenté par Mr Le Maire

Inscrit la somme de 10 000 € au budget 2022 de la commune afin de faire faces aux demandes des habitants,

Annexe à la présente délibération le règlement détaillé des modalités d'intervention de la commune dans le cadre du dispositif aide aux façades (périmètre, travaux pris en charge, modalités d'octroi)

Création d'une commission extra-municipale d'accessibilité

Les communes ont la possibilité de créer des commissions communales

Il est proposé au conseil municipal de créer une commission d'accessibilité sur la commune, composée de représentants de la commune et d'associations d'usagers et de personnes handicapées

Elle ne disposera pas de pouvoir décisionnel, sa valeur sera uniquement consultative. Son rôle sera d'interpeller les élus sur problèmes rencontrés dans la collectivité pour le déplacement, l'accès aux services des personnes handicapées. Elle se réunira sous l'égide d'un adjoint, autant que besoin

Il est proposé de la composer à parité de 3 élus de la collectivité et de 4 représentants communaux des personnes handicapées

3 élus communaux : Danièle Larhantec , Manu Becquet, Vanessa DUGARD

4 représentants de la société civile qui ont donné leur accord

Sérvat DERMICIOGLU, André KERBIRIOU, Isabelle FIQUET, Mme POTET

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE

Approuve la création d'une commission d'accessibilité

Nomme D Larhantec, Manu BECQUET, Vanessa DUGARD, S Dercicioglu, A Kerbiriou, I Fiquet, Mme Potet, membres de la commission accessibilité

- Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026,

Morlaix Communauté est signataire avec la CAF du Finistère d'une Convention Territoriale Globale (CTG) depuis 2009. Cette convention s'est élargie à d'autres partenaires : Conseil Départemental du Finistère, la Ville de Morlaix et son CCAS pour devenir un Projet Territorial de Cohésion Sociale. Cette démarche consiste à décliner, au plus près des besoins des habitants de Morlaix Communauté, la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale partagées. Ce document est le cadre politique de concertation entre les acteurs. Il ne présage pas des engagements financiers de chaque institution.

Le Projet Territorial de Cohésion Sociale 2018-2020 arrivant à échéance au 31 décembre 2020, le Comité de pilotage en date du 20 octobre 2020, a proposé de prolonger d'une année le partenariat, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Enjeux :

Auparavant, la CAF du Finistère contractualisait avec les collectivités par le biais de deux documents : le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) dont le dernier pour la période 2019/2022 a été adopté le 16/12/2019 et a été signé par l'ensemble des communes la Convention Territoriale Globale ou Projet territorial de cohésion sociale

Or, le Contrat Enfance Jeunesse disparaît au profit d'un document unique : le Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026 dont toutes les communes sont signataires, en complément de Morlaix Communauté et des partenaires.

Les axes du futur Projet territorial de Cohésion sociale 2022-2026 sont :

Accès aux droits et services

Insertion sociale et professionnelle

Bien-être et vivre-ensemble

A partir de ces 3 axes, 3 enjeux ont été définis par le Comité de Pilotage constitué de la Vice-présidente en charge de la cohésion sociale de Morlaix communauté, des membres de la commission de la cohésion sociale, de la Vice-présidente du CCAS de Morlaix, d'un élu du département du Finistère et d'un membre du Conseil d'Administration de la CAF et de la MSA:

Des droits et des services variés, favorisant proximité et mobilité sur l'ensemble du territoire

Un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle qui prend en compte de façon transversale l'ensemble des besoins pour rendre chacun acteur de son projet de vie

Un territoire solidaire, où l'on se sent bien et où chacun trouve sa place

Vu l'avis favorable du Conseil de Communauté du 13 décembre 2021 (sous réserve)

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver, le Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026 et ses annexes,

D'autoriser le Maire ou son représentant, à signer, les conventions ou avenants et toutes pièces administratives

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE

Approuve Le Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026

Autorise le maire à signer les conventions et avenants et toutes pièces administratives

- Nomination d'un référent communal covoiturage

Morlaix communauté initie une démarche volontaire de communication sur le co-voiturage sur l'agglomération via une plateforme EHOP, dans l'objectif de mettre en œuvre toutes les actions susceptibles d'accompagner durablement le développement du co-voiturage sur le territoire. Il s'agit dans un premier temps de

- Sensibiliser les habitants du territoire

- impliquer des référents communaux pour être au plus près du territoire et des attentes de chacun

-coconstruire et accompagner le changement avec l'aide de référents communaux

Pour participer à l'élaboration des supports de communication, des messages à passer il est proposé de nommer des référents communaux qui participeront aux ateliers ou seront définies les actions et supports de communication à mettre en œuvre

- CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE

Nomme Aurélie Berthonneau référente covoiturage dans le cadre de la démarche initiée par Morlaix Communauté.

- Subvention au comité d'animation

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une avance sur subvention au comité d'animation, pour l'organisation des animations du premier semestre : 5 400 €

Avis favorable de la commission

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,
Accorde une avance de subvention de 5 400 € au comité d'animation**

- Rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement 2020

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020.

Services gérés par Morlaix Communauté

Eau potable depuis le 01/01/2017 géré en régie pour la commune par Mx Co

Assainissement collectif, géré en régie par Morlaix Communauté depuis le 01/01/2017 et non collectif le 01 janvier 2006

Le rapport est à disposition du public à l'accueil de la mairie
